

Création de nouveaux bâtiments de TIGF – Certification HQE®

Maitre d'ouvrage	TOTAL Infrastructure Gaz France
Architecte	AIR Architectes
Localisation	Le Houga (32)
Destination	Bureaux
Surface	3 500 m ² SHON (Bureaux + annexes)
Coût des travaux	8 000 000 € HT
Date de fin des travaux	Avril 2008



Mission de Soft Energy – AMO HQE® et accompagnement pour l'obtention de la certification

Objectifs	Mise en place de la démarche HQE® et obtention de la certification NF Bâtiment Tertiaires Démarche®
Prestations réalisées (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place, animation et suivi du SMO (communication, tableau de suivi QEB, procédures : actions correctives, contrôle des produits, gestion des déchets ; etc.) - Analyse de site, - Définition du profil de la Qualité Environnemental du Bâtiment (QEB), - Suivi de la QEB (animation des réunions HQE®, mise à jour du tableau QEB, etc.), - Etude en éclairage artificiel intérieur et extérieur (optimisation au niveau de la puissance installée et du confort visuel), - Suivi de chantier, - Préparation et participation aux audits de certification pour les phases programme, conception et réalisation, - Elaboration d'un guide pour les utilisateurs, - Evaluation après un an d'exploitation (monitoring, enquête auprès des utilisateurs, préconisations, etc.).

Description du projet

Projet architectural	Construction de nouveaux bâtiments au bord de la route de Mont-de-Marsan pour y loger les bureaux, la salle de contrôle, une cantine, un poste de garde, une infirmerie et un atelier et un magasin.
Qualité Environnementale	<ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment Bureaux certifié NF Bâtiments Tertiaires-Démarche HQE®, - Chantier à faible nuisance et gestion optimisée des déchets, - Protections solaires extérieures, - Recours à la géothermie pour le chauffage et la climatisation, - Installation solaire thermique et installation Photovoltaïque de 100 kWc environ, - Gestion efficace de l'éclairage des bureaux avec des détecteurs de présence et de luminosité, zonage et gradation en fonction de la lumière naturelle, - Réduction de la pollution lumineuse liée à l'éclairage extérieur de sécurité, - Récupération des eaux de pluie, - Toiture végétalisée, - Etc.